



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1044-22**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2022, le Règlement 1044-22 sur la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail et traitement des plaintes et abrogeant le règlement 740-08.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne, ce 14^e jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière